



## Recouvrement Ijcof / ACN sur contrat inexistant

Par **tamawi**, le **23/06/2014** à **16:07**

Bonjour,

Mes grands parents, âgés de 80 ans, ont reçu il y a qq semaines une mise en demeure "appel a régularisation impayé" reçu en écolpli, pour un montant de 25.60€ auprès de la société ACN.

cela correspondrait a 6 factures de 2.06€ à 7.50€.

Seulement mes grands parents ne connaissent pas cette société et n'ont aucun contrat avec eux, et ne comprennent pas de si petites sommes.

Il s'agirait a priori d'une société de téléphonie fixe.( aux méthodes de ventes douteuses).

Après recherches nous ne trouvons aucun contrat et mes grands parents ont tjs leur meme abonnement téléphonique.

3 semaines après ils reçoivent un nouveau courrier, sans RAR sans entête sans rien, juste 3 lignes écrites très grosses disant d'appeler de toute urgence pour affaire les concernant. ce que nous n'avons pas fait.

qq jours après nous recevons cette fois sur papier a entête mais tjs en courrier simple, un dernier rappel avant procédure judiciaire pour la même somme, comme nous n'avons pas répondu ils supposent que nous contestons pas et attendons notre règlement. ils précisent avoir téléphoner ce qui est faux. ils nous donne 8 jours pour régler sinon ils lancent une procédure judiciaire je les cite " prévue le ."

que dois je faire, les appeler, leur faire un courrier, contacter ACN mais je ne dispose pas de leur coordonnées ni même d'une quelconque référence identifiant mes grands parents chez eux.

je ne suis pas inquiète concernant cette situation ,e je recherche la meilleures façon d'agir, mais mes grands parents sont très angoissés de cette situation malgré le montant dérisoire de la soit disant dette.

vous remerciant de votre aide, cordialement

Par **mathe77**, le **25/06/2014** à **16:47**

Bonjour,

J'ai reçu exactement le même courrier et leur procédure est exactement similaire à celle que vous décrivez.

XXX

Bon courage à vous.

Cordialement,

Par **MediateurIJCOF**, le **02/07/2014** à **12:13**

Bonjour tamawi,

Nous intervenons dans le cadre d'un mandat de recouvrement délivré par la société ACN suite à un retard de règlement. A ce titre, nous avons effectivement envoyé un courrier à vos grands parents pour la régularisation de votre facture.

Si vous avez des interrogations, nous vous invitons à prendre contact, au plus vite, avec un de nos conseillers au numéro affiché sur le courrier et munis de celui-ci. Ce dernier pourra vous renseigner et étudier avec vous votre dossier.

En espérant avoir répondu à vos interrogations, nous restons à votre disposition pour tout complément d'information.

Cordialement

Le Médiateur IJCOF

Par **inflames**, le **08/07/2014** à **18:27**

J'ai reçu exactement la même chose, ça sent l'arnaque, je remarque que vos montants sont similaires à ceux figurant sur mon courrier, alors que nous n'avons jamais eu affaire à eux, nous n'avons absolument rien signé chez eux !!! De qui se moque t'on...

Par **Tom790**, le **24/07/2014** à **16:09**

Bonjour,

J'ai reçu le même courrier mi-juin 2014. Un recouvrement IJCOF pour la société ACN. Il s'agit d'une quinzaine d'euros pour 4 factures. (A peu près les mêmes montants décrits par Tamawi).

Je n'ai souscrit aucun contrat, aucune demande d'achat auprès de la société ACN. Les résultats d'une recherche sur cette société sur le net me laissent plus que dubitatif...

Dans le dernier courrier postale IJCOF (dernier rappel avec procédure judiciaire), ils indiquent une adresse email. Cerise sur le gâteau : l'adresse email est invalide.

Bref, tout cela ne fait pas très professionnel.

Cordialement,

Par **pironde66**, le **01/08/2014** à **18:31**

ma mere a 80 ans et a reçu déjà trois courrier, et pour des mensualités impayées de novembre 2014????? donc arnaque , hors de question de payer!!!!!!!!!!!!!!  
Facile de s'en prendre à des presonnes de cet age, bande de voleurs

Par **pironde66**, le **04/08/2014** à **16:16**

déposé une plainte auprès du tribunal de grande instance , conseillé par le commissariat de police, chose faite!!!!

Par **casque**, le **18/09/2014** à **10:36**

ils ne repondent jamais a vos courriers ou mails. c est quoi ca .

Par **zitouni**, le **29/11/2014** à **15:29**

je suis victime de ijcof ils font parti du clan partouche et benichou (gilles) ils font pas que sa ils puce de systeme rfid leur victimes des puces espion cerebrale pour les obliger a regler et voire leur administration afin de voire se qu ils peuvent faire comme credit sur leur dos ces des puces rfid utilisee pour les halzeimer parinson mais sa les provoque aussi et ces des puces militaire qu utilise la mafia juive en france avec ils peuvent vous rendre fou par stimulation et tuer des gens a distance ils font sa avec des flics de cannes et nice

Par **Riss**, le **27/01/2015** à **17:56**

Zitouni,  
La mafia juive en France : celle qui a exécuté Charlie?

Par **Dark**, le **31/01/2015** à **14:49**

Bonjour,

Je viens de recevoir le mm courrier mais cette fois la demande vient d'ovh. Sachant que je n'ai rien acheté chez eux depuis 2013 alors que la facture date du 25/09/2014.

Mon compte chez ovh est bloqué, je ne peux mm plus y accéder pour vérifier le n° de facture qu'il mon fournis!

Par **abouly**, le **06/02/2015** à **09:08**

Je viens de recevoir le même mail concernant ovh. Mon compte est résilié également. Il n'y a pas de numéro de facture. On ne me précise pas le montant de la somme à régler. Je ne paierai pas.

Par **frefrefref**, le **25/02/2015** à **21:57**

Quant à moi, ils me réclament par courrier simple une prétendue dette que je devrais à OVH, et qui est selon moi, à la supposer ayant existé, prescrite (en effet OVH est un FAI et donc il y a prescription au bout d'un an). Ce que je leur ai indiqué poliment dans le mail que je leur ai envoyé, mais impossible de savoir s'ils confirment ou pas mon point de vue. Même pas la courtoisie la plus élémentaire de dire : "oui, vous avez raison, dossier clos" ou "non, pour telle et telle raison".

Donc eux se permettent d'envoyer des courriers comminatoires avec menaces judiciaires, mais ne daignent même pas répondre au mail qu'on leur envoie en réponse à leur courrier.

Par **otaner**, le **01/04/2015** à **12:52**

Il semble la société de recouvrement Ijcof ai la possibilité de poursuivre tout le monde,avec des menaces et des intimidations même quand c'est évident que il s'agit [barre]d'arnaque[/barre] ou [barre]d'escroquerie[/barre].Je suis littéralement harcelé pour un contrat d'assurance que je n'ai jamais souscrit .Je leur demande de me fournir la preuve et il me demandent à moi de fournir la preuve d'avoir résilier le contrat.Mais comment je pourrais avoir résilié un contrat que je n'ai jamais souscrit? C'est le monde à l'envers.IL faut faire quelque chose mais comment se défendre quand on a pas l'argent pour payer un avocat? Je suis désespéré!

[fluo]**Bonjour,**

***Merci de mesurer vos propos. Il semble que vous méconnaissiez le sens des mots "arnaques" et "escroquerie".***

[/fluo]

Par **MediateurIJCOF**, le **07/04/2015** à **13:54**

Bonjour otaner,

Je suis le médiateur IJCOF et j'interviens sur les forums dans le but de solutionner les litiges.

Je vous propose d'intervenir en médiation afin de solutionner votre dossier rapidement. Si vous êtes d'accord, merci de me transmettre votre numéro de dossier (inscrit sur votre courrier) en message privé, cela me permettra de confirmer les informations que vous avez

communiquées sur ce forum. Dans le cas où cela est vérifié, votre dossier sera classé.

Dans l'attente de vous lire.

Bien cordialement,

Le Médiateur IJCOF

Par **otaner**, le **07/04/2015** à **21:31**

Bonsoir,

j'accepte volontiers de transmettre le numero du dossier en message privé, je doit le faire sur la messagerie de LegaVox? Je tien à préciser que je ne méconnaiss le sens d'aucun mots que je prononce et que les mots que vous me censurées sont en adéquation avec le préjudice que je subi, elles ne s'adressent pas à ijcof mais à ceux qui ont provoqué son 'intervention

Bien cordialement!

Par **MediateurIJCOF**, le **08/04/2015** à **11:05**

Bonjour,

Oui via la messagerie LegaVox.

Bien cordialement,

Le Médiateur IJCOF

Par **frefref**, le **09/04/2015** à **13:43**

C'est bien gentil au médiateur Ijcof d'intervenir ici, mais ce serait mieux si Ijcof daignait répondre aux mails qu'on leur envoie, directement, sans que l'on soit obligé de se plaindre du comportement inadéquat et impoli d'Ijcof publiquement, pour avoir l'attention d'Ijcof.

Et si mon appréciation est confirmée, à savoir que la prétendue dette invoquée est bien prescrite, il n'y a alors que deux possibilités :

-Ou Ijcof savait parfaitement que la prétendue dette dont ils ont réclamé le montant était prescrite, et sans aller jusqu'à utiliser des termes tels que ceux qui ont été rayés plus haut, je m'étonne quand même de cela. Ce ne sont pas les termes "moralité" et "honnêteté" qui me viennent les premiers à l'esprit pour décrire ce genre de comportement.

-ou alors, ils ne savent pas que les dettes des FAI sont prescrites au bout d'un an, et je suis alors extrêmement inquiet sur leurs compétences. Parce que être un cabinet de recouvrement de créances et ne pas connaître le délai de prescription des créances, c'est...comment dire...ahurissant.

Après, comme Ijcof n'a même pas eu la courtoisie la plus élémentaire de répondre, ni à mon mail, ni à ma relance, nous ne saurons pas.

Pour ma part, je me refuse à faire des démarches supplémentaires et à écrire des messages privés au médiateur. J'ai envoyé un premier mail le 7 février à 13h57, un deuxième le 21 février à 14h32, sur la boîte mail d'Ijcof, j'estime que c'est bien suffisant.

le seul courrier que je pourrais écrire, si j'en avais le courage, serait une lettre à la DGCCRF pour signaler leurs méthodes douteuses. Comme j'en ai la flemme, et que j'ai l'impression que cette absence de réponse revient à dire que le dossier est clos (sinon ils m'auraient relancé), je compte en rester là.

Par **cherokee**, le **23/07/2015** à **10:02**

bonjour

je vient de recevoir un courrier de la societe ijcof pour le compte de la societe national pen .pour une commande d un montant de 199.14 euros, commande que je n ai ni faite ni recus. apres recherche le siege de cette societe et en irlande.leur antenne francaise ce trouve a merignac ((33) mais pas moyen de les joindre qui peut m aider pour traiter ce probleme

Par **cherokee**, le **23/07/2015** à **10:11**

bonjour

j ai ete demarcher telephoniquement par la societe national pen pour des ventes de stylos .n etant pas interesser pas les produit j ai mis un terme a la conversation. aujourd'hui soit environs 6 mois apres je recois un courrier de la societe ijcof qui me demande la somme de 199.14 euros afin d eviter une suite contentieuse. n ayant ni passer de commande ni recus de produits de chez national pen je me demmande comment me depatouiller de cette affaire. j ai fait des recherches sur national pen.il ont une antenne a merignac (gironde) mais leur siege social et en irlande.il ont bien de ligne telephonique mais personne pour y repondre.en sachant que le numleros en irlande sont surtaxer. quand a la societe ijcof j ai beau telephoner depuis la reception du courrier personnene repond. si quelqu un peut m aider .. cordialement

Par **MediateurIJCOF**, le **23/07/2015** à **13:42**

Bonjour cherokee,

Je suis le médiateur IJCOF et j'interviens sur les forums dans le but de solutionner les litiges.

Je vous propose d'intervenir en médiation afin de solutionner votre dossier rapidement. Si vous êtes d'accord, merci de me transmettre votre numéro de dossier (inscrit sur votre courrier) en message privé afin que nous puissions traiter votre litige et le signaler s'il est valide, à notre client. Nous transmettons à notre client l'ensemble des litiges et autres anomalies soulevées. Dans le cas où cela est vérifié, votre dossier sera classé.

Dans l'attente de vous lire.

Bien cordialement,

Le Médiateur IJCOF

Par **frefrefref**, le **17/10/2015** à **22:40**

Je pensais être débarrassé de la société Ijcof, mais pas du tout! Celle-ci m'a rappelé, envoyé un mail où il était question de saisine du tribunal sous 4 jours. Je n'ai évidemment rien réglé. Et puis? Rien. Pas de document émanant d'un quelconque tribunal m'indiquant que je suis assigné par Ijcof, ou OVH, ou qui sais-je (c'est dommage d'ailleurs, je comptais réclamer des dommages et intérêts et de l'article 700).

Alors :

- 1) Ou la société Ijcof est d'un altruisme à toute épreuve et a très aimablement et sans aucune contrepartie décidé de me faire cadeau de ma dette
- 2) Ou la société Ijcof ne m'assigne pas parce qu'elle sait très bien que cette prétendue dette n'est absolument pas légalement exigible, et donc que ses courriers de prétendue menace de saisine judiciaire ne sont que du bluff, et qu'elle n'hésite pas à utiliser un vocabulaire juridique pour intimider l'interlocuteur pour encaisser des paiements de somme non due, en se disant que s'il y en a ne serait-ce que la moitié qui paye, c'est toujours cela de gagné.

Par **IVECO**, le **11/12/2015** à **01:01**

Bonjour

Je viens de recevoir un mail de IJCOF qui me réclame 1490,48 euros pour la société BOUYGUES TELECOM. Sans règlement sous 10 jours on me menace de poursuite judiciaire. J'ai téléphoné à Bouygues qui ma dit que je n'avais aucune facture impayée et qu'il ne comprenne pas se que cela veu dire. De plus le N° de téléphone ne correspond pas au mien. Que dois je faire.

Par **frefrefref**, le **13/12/2015** à **23:08**

Bonjour,

A priori, je ne ferais rien, et en particulier je ne payerais pas.

Par **IVECO**, le **13/12/2015** à **23:54**

Bonsoir

Merci de votre réponse

Par **fredaime**, le **07/01/2016** à **11:32**

Arnaque,

je reçois une demande d'appeler un no surtaxé

Par **Siphodias**, le **07/01/2016** à **13:47**

Même chose, un appel qui me dit de régler un montant de 67.00 euros pour une raison totalement inconnue et opaque... C'est très très curieux cette histoire.

Par **SEKOYA**, le **02/03/2016** à **16:35**

Ma maman de 80 ans a reçu un "rappel amiable avant procédure judiciaire" de la société IJCOF pour une somme de 267 euros due à la société Sekoya, une société qui vend des produits de santé naturels. Or ma maman ne sait pas à quoi cela correspond et il est impossible de joindre aussi bien Sekoya que IJCOF. Que doit-on faire?

La facture datant du 25/10/2013, il y a prescription, non?

Par **Max2608**, le **02/05/2016** à **20:18**

J'ai reçu une lettre de ijcof qui me dit que je dois payer la somme de 87,70 € de la société ACN alors que je ne connais même pas les deux

Par **alsi13**, le **23/05/2016** à **16:30**

Après 5 lettres recommandées (!!!!) à la société Protegys Service (assurance habitation) pour résilier mon contrat, et restées sans réponse, je reçois maintenant des lettres de IJCOF pour payer les échéances ! Je viens d'écrire aux DDPP des 13-33 et 75 dont dépendent les sociétés plus celle de mon département afin de régler ce problème.

J'espère que cela va mettre un terme à cette mascarade.



Par **Max2608**, le **23/05/2016 à 17:09**

Il faut rien faire c'est des arnaque mois il m'avais envoyer un courrier et je n'ai rien envoyer et j'ai pas répondu et la sa fais plus d'un mois j'ai même pas de relance  
C'est des arnarqueur ils ce font de l'argent sur notre dos

Par **alsi13**, le **23/05/2016 à 17:50**

Merci Max, je vais attendre la réponse de la DDPP. On verra bien.

Par **la cocotte qui ragote**, le **01/06/2016 à 10:28**

Je viens de recevoir un SMS me demandant de les rappeler au 08 26 27 27 23 à 0.18€ la minute ! ben voyons ! Je n'ai aucune dette nulle part. Par contre, j'ai déjà eu plusieurs appels pour des dettes d'un Christophe que je ne connais même pas ! Je peux vous affirmer que ni je ne les contacterai, ni je paierai quoique ce soit. N'ayez pas peur de leur lettre même recommandée car comme il est dit plus haut, s'ils n'ont pas de contrat, ils n'ont rien donc aucune possibilité de saisir un tribunal. Luttez !

Par **roxy13**, le **28/07/2016 à 18:00**

je pense que ijicof devrais se renseigner avant de menacer les personnes à qui ils adressent leur courrier j'ai eue le même genre de problème mais moi le montant est monté à environs 600 euros pour une mutuelle que j'avais résilié et dont j'avais fournis les documents nécessaire 4 fois par lettre recommandais (comme si j'avais de l'argent pour leurs erreurs) du coup je paye 50 euros par moi car on mas menacé et traqué pendant 6 mois pendant que j'étais enceinte et à cause de ce stresse j'ai failli perdre mon bébé et même par la suite j'ai reçût des lettres d'huissier de justice pour mise en demeure jusqu'au mois dernier.

donc bon courage à tous avec cette agence

Par **la cocotte qui ragote**, le **02/08/2016 à 20:35**

Roxy13. Je comprends ta réaction mais arrête de payer si tu estimes que tu ne leur dois rien. Dis leur que tu attends le tribunal sans souci et surtout n'ai pas peur car je serais prête à parier qu'ils n'iront pas jusque là

Par **Juju45**, le **12/10/2016 à 19:33**

Moi aussi apoel d'eux lais je connais même pas

Par **voisin shirley**, le **20/10/2016** à **19:31**

Bonjour,

Je viens de recevoir une lettre de IJCOF, pour un impayé via l'entreprise Ingenico, cependant cette somme à non seulement déjà été prélevé de FORCE sur mon compte professionnel par Ingenico, mais en plus a été payé et remboursé par ma banque, donc pourquoi aujourd'hui je reçois ENCORE une lettre concernant ce paiement qui n'a plus lieu d'être!!!!

Déjà j'étais contre ce paiement car du à ma cessation d'activité de plus cela commence à devenir de l'harcèlement!!!

Dans tous les cas je vais faire de la très mauvaise pub à Ingenico!!!!!!

Ah oui et une fois qu'on essaye d'appeler IJCOF, ça renvoie sur un répondeur disant "N°000000" et ça raccroche (très professionnel merci lol)

Par **Yvanna**, le **05/01/2017** à **02:53**

Bonjour,

Je viens de recevoir une lettre de IJCOF, pour un impayé via l'assurance GENERALI. Le problème est que je suis en Nouvelle Calédonie et que passé un appel à IJCOF me reviendrais trop cher ! De plus , j'ai essayé de prendre contact avec GENERALI mais il ne veule pas accepté de paiement à l'amiable. Il me dise que je n'ai qu'a réglé mon soucis avec IJCOF et que sinon je doit passer chez eux régler 137.000 frs CFP. Mon problème est que je travaille à mi-temps avec deux enfants à charge et que je ne peux donc pas payer un telle somme. J'ai tenté d'expliqué ma situation à Generali mais il me dise "il ne nous reste plus qu'a vous envoyer au tribunal, sinon vous n'avez qu'a payer ! "

En 2015, je leur ai fait parvenir un courrier pour résilier mon assurance car mon véhicule est au garage pour de grosse réparation et il y est encore aujourd'hui . J'y ai même mis une attestation du garage en question certifiant que mon véhicule est toujours chez eux.

L'assurance me répond qu'au moment ou je leur ai envoyé ce courrier il n'ont pas résilié mon assurance car j'avais dépassé ma date anniversaire de contrat !!!

Donc si quelqu'un pourrai m'aider !! Merci

Par **belkhous fuhida**, le **07/01/2017** à **11:23**

Bonjour, j'ai reçu un courrier le 07/11/2016 ijcof pour impayé de assurance voiture comme si j'avais une porche la somme de 850.17 allianz plus des appels a répétition harcèlement a ne plus en finir pour info c'est que je paye a allianz depuis mais cette société ne se renseigne pas a ce jour j'ai régularisé la somme de 875 euros a allianz alors que ijcof me réclame 850.17 euros , allianz par SMS hier soir 5 décembre 2017 me réclame encore la somme de

5.69 euros + 73 euros de frais pour remettre mon assurance .je suis désespérer pas moyen de joindre ijcof qui est menteur, je ne pense pas que ce soit la société de recouvrement. j'ai donné mon salaire de décembre 2016 a allianz si quelqu'un peut m'aider et reponds a ma détresse.bien cordialment

Par **Tisuisse**, le **07/01/2017** à **11:48**

Bonjour belkhous,

Vous appelez directement l'assureur Allianz, à Paris et vous demandez aux services de "recouvrement-contentieux" si vous avez toujours une dette à leur égard ET si votre contrat est toujours "en cours". C'est avec eux qu'il faut voir ce problème, pas avec l'officine de recouvrement. Quand aux huissiers, en l'état des infos que vous nous communiquez, ils n'ont aucun pouvoir, surtout pas de saisir quoi que ce soit ni de bloquer les comptes bancaires puisque, pour ça, il faut un titre exécutoire délivré par un juge et ce titre exécutoire n'existe pas.

Par **belkhous fuhida**, le **07/01/2017** à **11:53**

bonjour, je vous suis très reconnaissante de votre intérêt a l'égard de ma requête vous avez raison je vais joindre paris en plus je ne suis pas maligne j'ai payé en liquide il me reste les reçus a voir bien cordialement

Par **Valouv40**, le **23/01/2017** à **13:46**

Bonjour, je viens de recevoir un courrier de ijcof m'annonçant un projet de saisine du tribunal au nom de la société pro financialtd - viabuy que dois- je faire ? Tout en sachant qu'il me dise qu'il y a eu lettre de rappel mais faux

Par **Tisuisse**, le **23/01/2017** à **13:51**

Avant de vous paniquer les uns et les autres, dans ce genre d'appel ou de courrier, je vous conseille la lecture du dossier sur le site suivant (site qui parraine le présent site et géré par les mêmes administrateurs) :

[www.experatoo.com](http://www.experatoo.com)

rubrique "droit de la consommation"

dossier en post-it intitulé : les officines de recouvrement.

Bonne lecture.

vous saurez alors tout sur ces officines, leurs manoeuvres, leurs droits, ou plutôt, l'absence de droit, ce que vous pouvez faire et surtout ne pas faire pour ne pas vous faire piéger.